

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE de NOUAN LE FUZELIER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, le

JEUDI 25 AVRIL 2019 à 19h00

Affiché le 08/04/2019

ORDRE DU JOUR

Session _____ ordinaire

1. Société PEP à Lamotte-Beuvron - consultation publique
2. Décision modificative n°1 sur le budget communal
3. Admissions en non-valeur – budget communal
4. Admissions en non-valeur – budget eau assainissement
5. Admissions en créances éteintes – budget eau assainissement
6. Travaux rues du Bourg Neuf et des Livrys – avenant n° 1 au lot 1 voirie, eaux pluviales, éclairage
7. Communication sur les décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations
8. Affaires diverses



Le Maire,

Hugues AGUETTAZ